



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 25 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - VERNHES - VIALA D. - MIMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - RABOU - RICARD - MM ALBA - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DURAND (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VIALA J.-L. (Suppléant).

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU.*

*M. Edouard DELOUVRIER a donné procuration à M. Thierry BARDOU.*

**N° 2018/103**

**Objet : Marchés publics : Office de Tourisme - Approbation des marchés de travaux pour l'aménagement du Bureau d'Informations Touristiques à Lautrec**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que la CCLPA dispose de deux Bureaux d'Informations Touristiques et souhaite réaménager celui situé à Lautrec.

Cette volonté est justifiée par le nombre de visiteurs renseignés chaque année dans ces locaux (18.400 touristes sont renseignés tous les ans dont 12 000 de mai à septembre) et par le fait que ceux-ci sont vieillissants et non adaptés (Les derniers travaux de réaménagements datent de plus de 10 ans).

Ce projet doit permettre de :

- améliorer l'accès et la visibilité vers l'Office de Tourisme,
- optimiser les échanges avec les touristes au niveau de l'accueil (Front office),
- faciliter le travail des agents hors accueil (Back office),
- optimiser la vente des produits de l'Office de Tourisme,
- optimiser les flux de personnes dans le bâtiment,
- optimiser la visibilité des supports (papiers, numériques, expos...),
- optimiser le stockage des produits (papiers, produits destinés à la vente...).

Le marché a été passé selon la procédure adaptée conformément aux articles 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et a fait l'objet de plusieurs lots, à savoir :

- lot n°1 : gros œuvre, démolitions, voirie
- lot n°2 : menuiseries extérieures
- lot n°3 : plâtrerie, isolation
- lot n°4 : menuiseries intérieures
- lot n°5 : électricité, sécurité incendie, VMC, chauffage
- lot n°6 : plomberie, sanitaires
- lot n°7 : revêtements de sols, faïences
- lot n°8 : peinture

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique appréciée au travers du mémoire technique (60 % de la note technique).

Dix-neuf offres ont été reçues pour l'ensemble des lots.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la Commission ont choisi de retenir, lors de la séance du 11 septembre 2018, les entreprises suivantes :

- lot n°1 : entreprise CORETECH - 81430 VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS, pour un montant de 33.647,71€ TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°2 : entreprise SOMOBOIS - 31250 REVEL, pour un montant de 8.749,51 € TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°3 : entreprise MASSOUTIER et Fils - 81300 GRAULHET, pour un montant de 9.071,35 € TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°4 : déclaré sans suite
- lot n°5 : entreprise BATUT ELECTRICITE - 81570 VIELMUR SUR AGOUT, pour un montant de 21.047,33 € TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°6 : entreprise BAGES ESTADIEU - 81000 ALBI, pour un montant de 3.771,60 € TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°7 : entreprise REY SOL CONFORT - 81000 ALBI pour un montant de 8.913,60 € TTC, correspondant à la solution de base
- lot n°8 : entreprise XIVECAS - 81700 ST SERNIN LES LAVAUUR pour un montant de 4.800,00 € TTC, correspondant à la solution de base

Monsieur le Président propose donc aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer les marchés de travaux pour le réaménagement du Bureau d'Informations Touristiques à Lautrec comme détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants à chacun des 7 lots avec les entreprises et les montants mentionnés ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- déclare le lot n°4 sans suite pour des motifs d'ordre budgétaire et de ce fait autorise Monsieur le Président à relancer la mise en concurrence et de recourir à la procédure adaptée pour ce lot,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Office de Tourisme.

Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
Sous-Préfecture le 27 septembre 2018

